

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 37 (1929)
Heft: 7

Artikel: L'auteur des mémoires de Pierrefleur
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'AUTEUR DES MÉMOIRES DE PIERREFLEUR

(*Suite et fin.*)

Nous arrivons ainsi peu à peu à serrer de plus près le problème, et c'est maintenant que le nom de Pierrefleur, que j'ai volontairement écarté, revient et se présente à notre attention avec une force irrésistible.

Ruchat a dit que l'auteur des *Mémoires* était Pierre de Pierrefleur. A-t-il trouvé cette indication dans le manuscrit Thomasset, qui est la source de la chronique actuelle, il ne le dit pas. M. Piaget croit qu'il est venu à cette désignation par hypothèse. Je n'en suis pas très sûr, mais Ruchat n'a rien dit et ne peut plus parler. Mais voici l'un de ses amis, qui a partagé les mêmes travaux, le pasteur et généalogiste Samuel Olivier, qui va nous éclairer. Dans un recueil de généalogies rédigé en 1734 et qui se trouve aujourd'hui aux archives cantonales, Olivier dit (p. 12), à propos de la famille d'Arnex : « J'ai tiré diverses remarques des archives d'Orbe, de *Messieurs Thomasset, qui ont le livre de M. Adam de Pierrefleur*, des archives de Moudon, de MM. de Cerjat », et d'autres encore.

Nous savons à présent pourquoi Ruchat appelle ce livre le manuscrit Thomasset, et la mention d'Olivier nous en fait connaître la raison. Le juge Jacques-François Thomasset,

propriétaire des *Mémoires*, était fils d'Olivier Thomasset et d'Anne-Marie de Pierrefleur, et cette dernière était fille et héritière d'Adam de Pierrefleur, l'avant dernier représentant mâle de cette famille.

Adam de Pierrefleur était un personnage connu. Il fut plusieurs fois gouverneur de la ville, et à partir de 1626 châtelain d'Orbe. Son nom, avec sa qualité et ses armoiries — une grue d'argent sur fond de sable — figurent encore sur la table sculptée de la salle de la Municipalité d'Orbe. Il était né peu avant 1589, avait épousé Susanne de Vevey, puis Louise de Hennezel. Il eut deux fils, l'un mort enfant, l'autre au service militaire en Hollande, à l'âge de 21 ans, en 1657. Lui-même était mort, avant 1640 déjà, et ses trois filles, Marie, Anne et Sébastienne, se partagèrent ses biens. Marie eut la maison d'Orbe qu'elle apporta en 1648 à son mari François de Martines. Anne eut les meubles, les livres de raison que garda son époux le conseiller Thomasset. Mais le principal de ces livres, les *Mémoires*, ce n'est point Adam qui les avait rédigés, puisqu'il n'était né qu'aux environs de 1580.

Est-ce son père, qui se nommait Pierre ? Je ne le crois pas. Celui-ci était né un peu après 1547, il n'avait donc que 16 ou 17 ans au moment de la rédaction des *Mémoires*, et il est mort à l'âge de 40 ans, avant 1589, sans avoir jamais joué de rôle politique, différent de son frère Girard, que l'on voit gouverneur d'Orbe à plusieurs reprises, en 1586 et en 1594, notamment. Il faut remonter plus haut, au père de Pierre, qui est Guillaume ; au père de Guillaume qui est un autre Pierre.

Ces Pierrefleur n'étaient pas très anciens à Orbe. Ils venaient de Baulmes. Une généalogie du pasteur Olivier les fait remonter à un Henri, vivant en 1292. Mais elle est absolument fantaisiste. Le premier ancêtre connu est un Aymery

Favre qui, en 1383, était le porte-parole de la communauté de Baulmes. Il eut un fils Jean qui arrondit son domaine et eut plusieurs enfants, un moine à Romainmôtier, un chartreux à La Lance, un clerc et commissaire à Orbe, nommé Pierre, et enfin Girard, qui le premier, prit le nom de Pierrefleur, je ne sais pourquoi. C'était un notaire important, qui fut châtelain de Baulmes (1438 - 1441) et qui avait épousé Perronete Arconcier, fille d'un notaire de Lausanne, sœur d'un chanoine de la Cathédrale. Il maria lui-même sa fille à un autre notaire de Lausanne, Pierre Sottens, et la fortune de la famille s'étant augmentée encore sous son administration, ses fils entrèrent dans la noblesse. Les documents publics les qualifient de donzels. C'est de la même manière et à la même époque que les Loys, les Cerjat, pour ne parler que de ceux-là, sont aussi devenus des seigneurs d'importance.

L'aîné des fils de Girard, Pierre — il y en a beaucoup dans cette famille, et il est malaisé de les discerner — demeura à Baulmes. Le second, Oddet, vint à Orbe reprendre l'étude de son oncle Pierre. Il y épousa la fille d'un bon bourgeois, Claudine, fille de Rolet Cordey. Des documents nombreux nous le montrent lieutenant de la justice de Sainte-Croix (1469), conseiller de la ville d'Orbe et conseiller de la confrérie de Saint-Nicolas, gouverneur en 1477 - 1482, arbitre entre les communes de Romainmôtier et de Vaultion. Il ne paraît plus après 1502. La généalogie Olivier lui donne six fils morts de la peste et un septième Pierre, mais elle ignore deux sœurs, qui furent toutes deux religieuses clarisses ; l'une, Andrée, mourut à Orbe ; l'autre, Claudine, était en 1535 au couvent de Genève qui fut à la Réforme transporté à Annecy, où nous la revoyons en 1541 et où elle dut être abbesse. Une autre fille, Anne, devint la femme de François de Yens.

* * *

C'est Pierre de Pierrefleur, le seul survivant des fils de Girard, qui va maintenant retenir notre attention. Il approuve en 1482 déjà la vente par son père d'une vigne à Fiez-Pittet. Il est donc majeur à cette date. Il est gouverneur de la ville en 1518 - 1519 et membre de la confrérie du Saint-Esprit. En 1530, il est de nouveau gouverneur, précisément l'année même où commencent les *Mémoires*, et ses comptes complètent de façon singulièrement expressive cette chronique elle-même. C'est ainsi que, si les *Mémoires* relèvent les détails de la guerre de Berne contre les gentilshommes de la Cuiller, les comptes précisent les dépenses que la ville d'Orbe dut faire à cette occasion. Elle dut notamment envoyer à Echallens 330 miches de pain pour l'armée bernoise, et fournir un contingent de soldats. Les comptes montrent Pierre de Pierrefleur allant à Echallens chercher des nouvelles de « la paix », c'est-à-dire des négociations avec le duc de Savoie. Le vendredi 21 octobre, la ville reçut le bailli et n. Guillaume de La Sarra qui apportèrent des nouvelles sur « l'appointement fait avec Monseigneur le Duc touchant la guerre et ceulx de Genève et de la Culie. »

L'année suivante, 1531, c'est le commencement de l'agitation pour la Réforme. Les *Mémoires* nous en parlent très longuement. Ils nous disent notamment que les bourgeois de l'ancienne loy s'engagèrent à donner tout l'argent nécessaire pour soutenir leur cause. Le texte imprimé d'après le *Codex* lausannois dit que cette décision fut prise sur l'exhortation d'un seigneur dont il ne dit pas le nom. Le texte connu par Ruchat donnait ce nom : c'était Pierrefleur. Il n'était plus gouverneur, il est vrai, mais c'est lui qui paya une grande partie de la dépense, sur son propre compte de 1530, et il fut chargé de missions spéciales. Son compte dit, par exemple : Livré 16 livres 13 sols à noble Pierre

de Pierrefleur et à trois autres, d'ordre du conseil et des XXIV, et à deux de la clergie, qui sont allés à Fribourg pour demander aux autorités de cette ville conseil « à cause de ce que la Loy nouvelle se espandoit fort à cause des prédications qui se fesoyentes tavernes et pour oster labbe que les enfans de la ville avoyent fait sans le sceu du Conseil et des XXIII prudhommes, par les quelx fust ordonner que lon fist le *plus* ce qui fust faict ». C'est précisément à cette manifestation que Pierrefleur reçut permission de dépenser l'argent nécessaire.

Et les comptes du gouverneur corroborent absolument les *Mémoires*. On voit, page 21 de la chronique, que Pierrefleur, François Vuarney et d'autres allèrent à Fribourg pour obtenir la libération du confesseur des clarisses, le Père Juliani, qui avait été emprisonné ; les comptes nous donnent la dépense : 5 livres 17 sols. Page 33, on lit que M^e Anthoine Chollet, le châtelain Agassiz et d'autres sont allés à Berne et à Fribourg au sujet de la libération de ce religieux ; Pierrefleur nous apprend qu'il en coûta à la ville 36 livres (2000 francs). Page 50, le « grand banderet » dit sa désolation du dérochement des autels. Le compte de Pierrefleur nous apprend qu'avec François Vuarney il alla à Echallens le 2 septembre « faire doléance au bailli de ce que l'on avoit abattu les autels de l'abbaye ». Il est question, page 56, de la délivrance de messire Blaise Floret, par ordre du conseil de Fribourg. On donna 24 sols au héraut qui vint apporter cet ordre. Page 65, on parle de la mise en prison d'Antoine Grivat et d'autres qui avaient voulu empêcher le bailli de mettre une garnison chez les clarisses ; nous savons que leur détention coûta à la ville 5 livres 14 sols, et nous savons aussi par les *Mémoires* que Pierrefleur et son cousin de Gléresse avaient protesté énergiquement le 28 juillet contre l'établissement de cette garnison.

Le compte de 1531 porte toutes les dépenses faites à l'occasion de la dispute Juliani-Farel longuement racontée par les *Mémoires*. Il en résulta une grosse charge, 40 livres et plus. Puis le compte continue : A Noble Pierre de Pierrefleur et à Antoine Grivat envoyés à Grandson devant les ambassadeurs de Berne et de Fribourg, pour aucune charge qui lui était donnée à cause du prédicant: 16 sols. — Le jeudi après la Saint-François, à seigneur Pierre de Pierrefleur qui fut envoyé à Granges vers les ambassadeurs des deux villes, pour scavoir comme l'on ferait touchant l'évangile : 7 sols — A N. Pierre de Pierrefloz qui fut envoyé à Grandson vers les ambassadeurs des deux villes pour savoir comme l'on devoit se conduire à cause de la loi nouvelle ». Et ainsi de suite. Ce compte de 1531 fut approuvé par le Conseil et les prudhommes d'Orbe. Pierre de Pierrefleur est en tête de la liste.

Cette concordance des *Mémoires* et des comptes, l'activité considérable que joue Pierre de Pierrefleur dans tout ce débat, sont certainement extrêmement suggestives. Et cependant ce n'est pas lui qui est l'auteur de la chronique. Celle-ci a été écrite, nous l'avons vu, en 1565. Or lui-même est mort peu après les événements de 1531. On voit qu'il approuve les comptes de cette année, le mardi 2 avril après Pâques 1532. Il ne reparaît plus dès lors. Il ne figure pas sur la liste des notables qui, le 21 janvier 1535, approuvèrent les comptes de l'année précédente et une liste annexe ne le compte plus au nombre des membres du Conseil. Un Pierre de Pierrefleur paraît bien encore au Conseil le 19 avril 1547, mais c'est son fils cadet. Pierre l'ancien doit être mort avant 1538, date à laquelle son fils Guillaume reconnaît tenir son héritage (Généalogie Olivier). C'est par conséquent ailleurs qu'il faut chercher l'auteur des *Mémoires*.

* * *

Pierre de Pierrefleur avait épousé Catherine de Bionnens, fille de Pierre de Bionnens, bourgeois de Cossonay, docteur ès lois, qui lui apporta des biens importants. Il en eut trois fils, Girard, Guillaume et Pierre, tous trois nommés dans une reconnaissance foncière du 30 octobre 1546, et le généalogiste Olivier lui donne en outre une fille Rose, religieuse clarisse.

La carrière de ces trois fils nous est connue. L'aîné, Girard, (peut-être n'est-il mentionné le premier que parce qu'il est prêtre), entra dans les ordres en 1529, et les *Mémoires* enregistrent sa mort le 28 janvier 1551, à Poligny où il était chanoine et maître des enfants de chœur.

Le troisième fils de Pierre s'appelait du même nom. Les *Mémoires* parlent à plusieurs reprises de lui. Le dimanche de Pentecôte 1534, étant âgé de dix ans, dit le texte, il voulut discuter religion avec le prédicant Fortune. Sur quoi Jean Hollard l'apostropha : « Toi, vas te moucher, et à l'école. » Le conseiller Antoine Grivat prit le parti de l'enfant. Il en résulta une querelle que l'on eut peine à apaiser. Plus tard, le dimanche 21 février 1540, au mariage d'Etienne Prélat et de Marie Matthey, le jeune Pierre, à la tête de quarante ou cinquante jeunes gens, fit un charivari que les membres du Conseil eurent travail à maîtriser. Ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha pas d'entrer lui-même au Conseil où on le voit l'année suivante. Il devait s'occuper de commerce, car les comptes de 1551 portent cette mention : « Délivré à noble Pierre de Pierrefleur 3 florins 6 sols, pour 56 livres de fert donné à Anthoine Marmaix, pour la ville. » Les *Mémoires* disent enfin qu'il mourut le 24 janvier 1556, à l'âge de 37 ans, ce qui doit être une erreur de copie pour 34 ans. Il s'était marié avec Marie Ferlin, Franc-Comtoise, d'une famille possessionnée à Corcelles, à Orzens et à

Bavois, mais il n'eut pas d'enfant, et le chroniqueur note avec quelque regret qu'elle emporta à Jougne tout le mobilier de son mari, évalué à 500 florins. Quant aux biens immobiliers, il n'en dit rien, et l'on en comprendra la cause quand on se rendra compte des rapports existants entre le chroniqueur et Guillaume de Pierrefleur, frère de Pierre et son héritier. Notons simplement ici que ce dernier, mort en 1556, ne peut avoir écrit de *Mémoires* neuf ans plus tard.

* * *

Le second des fils du premier Pierre de Pierrefleur, qui survécut à ses frères, est Guillaume. Son frère aîné Girard étant voué à l'état ecclésiastique, Guillaume apparaît en 1533 déjà avec son père dans un acte relatif à la vente à Romainmôtier de sa part de la dîme de Mont-la-Ville, puis en 1538 comme chef de famille. Il vend cette année-là une vigne à Saint-Christophe et il reconnaît à Orbe les biens déclarés par feu son père en 1526. Il n'entra pas au Conseil de Ville à la mort de son père, et son frère cadet occupa sa place avant lui. On peut supposer qu'il fit un séjour à l'étranger, et je note ici que l'auteur des *Mémoires* a vécu à Strasbourg, qu'il enregistre en 1556 la mort d'un savant professeur de cette ville, l'historien Sleidan. Il rentre au pays en 1547, date à laquelle il épouse Anne de Glane, fille de noble Benoît, seigneur de Cugy. Nous le savons par les comptes, qui disent qu'à « la dimanche grasse », c'est-à-dire celui précédant le carême de 1547, le Conseil de Ville donna quatre pots de vin « aux seigneurs étrangers qui sont venus aux noces de noble Guillaume de Pierrefleur ». Je relève encore à ce propos que les *Mémoires* sont très sobres sur la vie intime d'Orbe de 1543 à 1547, et qu'ils ne redeviennent nourris qu'à partir de la réapparition de Guillaume de Pierrefleur, dès 1548.

La ville d'Orbe se hâta d'employer Guillaume de Pierrefleur. Il est déjà nommé gouverneur avec Claude Darbonnier pour l'année 1548. Ses comptes, malheureusement, manquent, et nous ne savons rien de son activité publique. Il en est de même des comptes de 1549 et 1550. Les *Mémoires* racontent qu'en ce temps, on fit une nouvelle fontaine près du couvent, dont on acheta les goulots de laiton à Fribourg pour 220 florins ; qu'on fit un nouveau pont de bois sur l'Orbe, avec des peaux qu'évalue le chroniqueur qui paraît bien entendu en affaires. Pour 1553, les *Mémoires* relatent particulièrement le *plus* d'Oulens, et la désolation des religieuses d'Orbe, en reproduisant le texte d'une lettre du Conseil de Fribourg dont les clarisses d'Evian conservent encore aujourd'hui l'original, daté du 3 avril 1553. A quelques jours de là, à l'Assomption, Guillaume de Pierrefleur donnait à Dieu et au couvent sa fille Claudine, qui était encore toute jeunette ; cela malgré l'avis du père confesseur qui trouvait sans doute les temps trop troublés.

Ce religieux avait, à cela, des motifs sérieux. L'année suivante, le *plus* était décidé à Orbe. Les *Mémoires* en parlent très longuement, et Guillaume de Pierrefleur, redevenu gouverneur précisément cette année-là, corrobore dans ses comptes les dires de l'annaliste. Déjà il était allé le 7 décembre 1553 présenter au Conseil de Fribourg une protestation de foi et une supplique dont les *Mémoires* nous donnent le texte même. Les comptes enregistrent les dépenses faites pour les ambassadeurs de Berne et de Fribourg et le Conseil quand on fit le *plus* à Orbe, le 30 juillet, celles à l'occasion du dérochement des autels, le mardi 7 août. Ils mentionnent même que, fidèle à son devoir, le gouverneur Guillaume de Pierrefleur alla porter un quartier de mouton à Monseigneur le bailli Jost de Diesbach. Le lendemain, d'après la *Chronique*, Guillaume alla plaider à Fribourg,

puis à Berne la cause des religieuses clarisses que l'on avait molestées. Il retourna à Fribourg le 8 octobre quand le bailli rendit ses comptes et demanda que les biens ecclésiastiques fussent remis à l'hôpital d'Orbe. Nous savons cela par les *Mémoires* et aussi par les comptes qui disent, par exemple : « Ont delivre a Monsgr le lieutenant Turtaz et a Monsgr le gouverneur de Pierrefleur pour quatorze journées par eulx faicts tant a Berne que a Fribourg quant on rendoit les comptes pour faire requeste a noz tres honnorez seigneurs des biens de l'eglise pour l'hospital a raison de XX sols pour une chacune journee, et pour faire une requeste en allemand au dit Berne, 23 florins 7 sols. » Les comptes indiquent encore à la date du jeudi 29 novembre, une dépense de 21 florins pour les ambassadeurs des deux villes « qui furent icy a Orbe pour regarder les biens d'eglise et donner mode de vivre ». Ce mode de vivre est l'édit local de Réformation qu'on peut lire tout au long page 311 des *Mémoires*, et qui est suivi d'une nouvelle « deploration du predict banderet » sur « la grande desolation de ces pauvres gens d'Orbe ».

L'année finie, Guillaume de Pierrefleur, qui possède de gros biens et ne veut pas les quitter, accepte le fait accompli, la loi nouvelle, malgré ses convictions intimes que marquent ses mémoires mêmes et sa répugnance à se dispenser du carême. Mais il passe à d'autres le gouvernement de la Cité. Nous n'avons pas leurs comptes pour 1555, 1556, 1557, 1560. Les *Mémoires* s'occupent en ce temps-là de différentes affaires concernant les clarisses et leur départ, du *plus* à Grandson, d'un conflit relatif à la cour de justice d'Orbe, de la dépense faite pour l'installation de prisons à la tour du château, de la vente des biens d'eglise à Orbe, avec les précisions d'un homme bien au courant des détails. Les comptes de 1559 font à Guillaume de Pierrefleur une allu-

sion montrant qu'il avait une fort bonne cave. A l'occasion d'un procès important intéressant la ville, on lui acheta 28 pots de vin de Bourgogne pour 4 florins 8 sols. En 1560, les *Mémoires* publient le texte d'un acte relatif aux droits et obligations des gens d'Orbe vis-à-vis du curé ; cette pièce concerne un différend entre la ville d'Orbe et Leurs Excellences ; ici encore le chroniqueur est bien informé.

Guillaume de Pierrefleur redevient gouverneur en 1561. Nous n'avons pas son compte. D'après les *Mémoires*, son administration commença par une démarche pénible. Il dut aller à Berne faire des excuses du fait que les bourgeois s'étaient montrés hostiles au prédicant Perrotet, auquel ils préféreraient un autre. Les *Mémoires* publiés s'arrêtent à peu près là, et nous ne savons ainsi pas quelle fut l'activité du gouverneur le reste de l'année.

Pour les années suivantes, les comptes malheureusement très incomplets sont notre seule source de renseignements sur Guillaume de Pierrefleur, et ils le présentent comme un personnage fort considéré. En janvier 1565, noble Guillaume et le gouverneur Blaise Champion vont à Berne et à Fribourg défendre pendant quatre jours les intérêts de la ville pour une cause non spécifiée. En 1573, le seigneur Guillaume « Affleurs » va faire différents voyages à Echallens et à Fribourg et il cherche à cet effet avec le curial les « titres de la ville ». En 1575, pour un procès pendant à Yverdon, Guillaume va avec les gouverneurs « chercher les droits de la ville » à la « crotte », c'est-à-dire aux archives sous l'église. Enfin, en 1577, il se charge pour la quatrième fois des fonctions de gouverneur, avec Jaques Vuarney, ce qui l'oblige, par exemple, à aller en justice à Moudon le 20 juillet. Il apparaît manifestement comme le conseiller juridique de la ville d'Orbe.

Guillaume de Pierrefleur rend ses comptes de gouverneur

en avril 1578. On ne le voit plus dès lors et il semble être mort cette année-là à l'âge de 65 ou 70 ans. L'année suivante, à la réception d'un nouveau bailli d'Orbe, il ne siège plus au Conseil. C'est une nouvelle génération qui monte. L'un de ses fils, Girard, sera gouverneur en 1586 et en 1594, en lieu et place de son aîné Pierre, qui mourut jeune, avant 1589, laissant deux enfants, Etienne et Adam.

* * *

Nos lecteurs ont dû être frappés de la singulière communauté d'idées et de rayon d'activité entre Guillaume de Pierrefleur et l'auteur des *Mémoires*. Mais peut-être n'est-ce là qu'une simple coïncidence, résultat du côte à côte continuuel entre deux bourgeois, deux conseillers d'une même petite ville. Pourtant il y a davantage.

Il est manifeste que l'auteur des *Mémoires* est un Pierrefleur. Il y a autre chose dans son livre que des affaires religieuses, politiques ou administratives. Il y a quantité de notices relatives à des faits privés. Les uns, sans doute, ont dû alimenter les conversations locales, dont le chroniqueur n'est que le reflèt. Mais il en est d'autres qui intéressent directement la famille de Pierrefleur. On raconte, par exemple, la mort de dame Rose de Cossonay, qui était veuve de Guillaume de Bionnens — et non de Burnens, comme le dit la copie lausannoise, — et avait fait faire par son mari un testament entièrement en sa faveur. Or, Guillaume de Bionnens était l'oncle maternel de Guillaume de Pierrefleur, probablement son parrain. Logiquement, ses biens auraient dû lui revenir pour une part, dont Rose de Cossonay l'a frustré. Puis, Pierre de Pierrefleur et son fils avaient eu des conflits avec un autre héritier des Bionnens, Jean Mayor de Lutry et son fils François. Or, il se trouve que Claude d'Estavayer, le prieur de Romainmôtier,

dont les *Mémoires* disent tant de mal, était un cousin des Mayor, et l'on peut se demander si le fameux chapitre consacré à Claude, et au jeu de cartes avec lequel il fut enterré, n'est pas la conséquence d'une querelle de famille.

Il y a plus encore. On a vu que les Pierrefleur sont en termes particulièrement étroits avec les clarisses d'Orbe. Sont entrées au couvent deux sœurs de Pierre ¹, une fille, une fille aussi de Guillaume, et une cinquième moniale non connue de cette « religion » appartenait à la même famille. Aussi ne faut-il pas être étonné de voir avec quelle sollicitude les Pierrefleur s'intéressent au couvent, au sort des religieuses aussi bien qu'à leurs droits. C'est ainsi que, le 28 juillet 1531, lorsque les clarisses quittèrent Orbe la première fois, la nuit, deux par deux, Ruchat, qui suit le manuscrit Thomasset, dit qu'elles étaient escortées de deux religieux et du banderet de Pierrefleur, ce qui est beaucoup plus normal que l'isolement dans lequel les laisse le Codex lausannois, et les *Mémoires* ajoutent que le lendemain Pierre de Pierrefleur alla protester auprès du bailli contre la garnison de paillards et d'infâmes qu'il avait mise au couvent.

Plus tard, nous voyons avec quel soin l'auteur des *Mémoires* note tout ce qui intéresse la « religion Sainte Clere ». Les *Mémoires*, aussi bien que les comptes, enregistrent les démarches personnelles de Guillaume de Pierrefleur. Mais voici que les religieuses commettent un crime impardonnable, ou plutôt leur confesseur, qui était en 1554 Jean de Freneto. A la liquidation des biens ecclésiastiques, ce cordelier fut autorisé à vendre la maison des converses, qui était, semble-t-il, entre le couvent et la maison des

¹ L'une, Claude ou Claudine, était en 1535 au couvent des clarisses de Genève ; Pierre Viret tenta vainement de l'en faire sortir (Jeanne de Jussce, *Levain du calvinisme*, p. 174). Elle se retira au couvent d'Annecy où elle était en 1541 ; Guillaume de Pierrefleur dit qu'elle fut abbesse de ce dernier monastère (lire *Nice* pour *Annecy*).

Pierrefleur. Guillaume la désirait fort. Il en offrait 700 florins. Freneto s'y refusa, et la vendit pour 500 florins seulement à Claude Bresset, un domestique, qui la céda pour 550 à sa maîtresse Françoise Matthey, laquelle la revendit à son tour en 1564 à Michel Richard de Lausanne.

Guillaume de Pierrefleur ne put digérer l'affront. Dix ans après l'événement, il stigmatise encore la conduite de Freneto, « homme fier, rempli de mauvais vouloir, qui fit ce très mauvais, lâche et méchant tour à ses voisins les plus proches ». D'ailleurs, les sœurs étaient d'accord avec le Père. Quoique les Pierrefleur eussent donné cinq clarisses et qu'ils fussent toujours prêts à leur rendre service, jamais elles ne les invitaient à leurs collations, quelles que requêtes qu'ils en fissent. Aussi, conclut l'auteur des *Mémoires*, « dangereuses gens sont les gens de religion, et tant que vous vous en pourrez passer, ne les laissez passer que par le menu, ni trop près, ni trop loin ».

L'exemple n'est-il point caractéristique ? Qui d'autre qu'un Pierrefleur, le plus proche voisin, si dévoué et si récompensé d'ingratitude, eût pu manifester sa colère avec une telle âpreté ? Mais qui est ce Pierrefleur ?

Ce que je viens de dire aura déjà forcé notre réponse. Mais il y a dans les *Mémoires* davantage encore que ces présomptions. Leurs Excellences de Berne ordonnèrent en mai 1550 un impôt sur tous leurs sujets du Pays de Vaud pour payer les anciennes dettes du duc de Savoie. Ce giète ne touche pas les bourgeois d'Orbe qui n'ont jamais relevé de la maison de Savoie. Néanmoins, l'auteur des *Mémoires* s'y intéresse, et l'on voit tout de suite que ce n'est pas par simple curiosité, car pour prouver le fait, il ne trouve pas de moyen plus simple que de reproduire le texte même d'une convocation adressée par le châtelain de Cossonay à « noble Guillaume de Pierrefleur, bourgeois d'Orbe ». C'est

qu'en effet, les Pierrefleur avaient en divers lieux autour de Cossonay des biens provenant de l'héritage des Bionnens qui étaient astreints à l'impôt. Mais la publication de cette pièce ne prouve-t-elle pas que le chroniqueur l'a puisée dans ses archives personnelles et que c'est par conséquent lui-même qui est Guillaume de Pierrefleur ?

* * *

De tout ce qui précède, je crois ne pas trop m'avancer, n'être point trop téméraire en affirmant que Guillaume de Pierrefleur est l'auteur des *Mémoires* du grand banderet d'Orbe.

Ceci admis, toute l'histoire des *Mémoires* s'explique, les contradictions relevées jusqu'ici s'évanouissent, et les observations de M. Piaget reçoivent leur solution.

Guillaume de Pierrefleur a peut-être étudié avec M^e Antoine Chollet, l'ami de son père, dont les *Mémoires* disent le plus grand bien. Mais il a fréquenté aussi l'Université, notamment à Strasbourg, et au contact de l'historien Sleidan, il s'est intéressé aux questions d'histoire. C'est pourquoi, encore au soir de sa vie, le Conseil d'Orbe le consulte et lui demande de chercher dans les archives des preuves à l'appui des droits de la ville. C'est l'homme d'étude, l'homme d'école dont parle M. Piaget.

Guillaume de Pierrefleur est le fils de Pierre, le gouverneur de 1530 qui fut mêlé si intimement aux troubles religieux de l'époque. Il a vécu lui-même cette période, étant majeur en 1533 en tout cas. Lui-même sera gouverneur de la ville en cette année décisive de 1554 où le *plus* décidera du sort de la Réforme à Orbe. S'il n'est pas un homme d'église au sens étroit du terme, tout l'a familiarisé avec les discussions religieuses de l'époque, et la part prédominante qu'il a prise dans l'administration de la ville pendant de

longues années, a mis à sa disposition tous les documents d'archives.

C'est en 1565 qu'il rédige ses *Mémoires* après sa troisième syndication, alors qu'âgé de plus de cinquante ans, il a de l'expérience et quelques loisirs. Pour les temps de sa jeunesse, il a à sa portée peut-être un livre de raison de son père, en tout cas ses comptes et d'autres notes, et enfin ses propres souvenirs. C'est sur cette base qu'il fait un récit nouveau, dont l'ensemble se tient, sans trop de hors-d'œuvre. Pour les temps qui suivent la mort de son père, il est abondant pour la période où il est à Orbe, jusqu'en 1538 certainement, peut-être jusqu'en 1542. Ses données sont plus vagues pour les années qui suivent, et où il est manifestement à l'étranger. De retour à Orbe en 1547, il prend ses notes sur toutes choses, au jour le jour, et il ne fait en 1564 - 1565 que les reprendre en les mettant au net et en les complétant. Le livre dont il se sert paraît même avoir contenu de nombreuses pages restées en dehors de la chronique. Enfin, il complète sans doute son récit après 1565, en tout cas jusqu'en 1569 (cette partie de son ouvrage est perdue) et il fait aussi des adjonctions à sa rédaction antérieure, notamment celles relatives à Pierre Viret.

C'est vraisemblablement à son travail même qu'a puisé Ruchat. Mais à la fin du XVI^{me} siècle, ou au début du suivant, quelqu'un a copié l'ouvrage de Pierrefleur, avec quelques omissions, et aussi des fautes de lectures qui pourraient faire supposer qu'elles sont le fait d'une personne étrangère à la famille. Ce nouveau manuscrit est tombé dans les mains bernoises ; peut-être même a-t-il été écrit à l'intention d'un notable bernois, et c'est de la sorte qu'il a passé aux archives de l'Etat de Berne, puis à celles de l'Etat de Vaud au début du XIX^{me} siècle. Quant au document original, que le juge Thomasset tenait en 1730 de son aïeul Adam

de Pierrefleur, aucune des recherches opérées vers 1840 - 1856, puis dans ces derniers temps, n'a permis de le retrouver.

Mais cela n'a qu'une importance secondaire. Nous avons l'essentiel de l'œuvre du Grand banderet d'Orbe, — peut-être ce mot signifie-t-il simplement grand gouverneur et cela s'appliquerait bien aux deux Pierrefleur de 1530 et 1554 — et nous savons que c'est bien celle d'un Vaudois, d'un Urbigène, le gouverneur Guillaume de Pierrefleur. Nous devons être reconnaissant à M. Piaget de l'avoir, par ses observations même, fait préciser.

Maxime REYMOND.

UNE PROPOSITION DE PARTAGE DU COMTÉ DE GRUYÈRE

Le Pays d'Enhaut, qui avait fait partie au moyen âge du comté de Gruyère, s'étant rattaché en 1803 au canton de Vaud, tout ce qui concerne l'ancien comté nous intéresse par conséquent dans une certaine mesure. A ce titre là, déjà, le travail suivant de notre collaborateur Dom Albert Courtray mérite d'attirer l'attention. Il montre en outre, d'une manière originale, l'impatience avec laquelle le gouvernement de Fribourg attendait le moment de partager avec Berne le petit empire pastoral et, d'autre part, avec quelle persévérance il se défendait de nourrir cette idée.

Eug. M.

Il fut question du partage du comté de Gruyère longtemps avant son exécution. On n'a jamais élucidé, cependant, le moment précis où l'idée du partage naquit, par qui elle fut émise, les débats curieux dont elle fut l'objet, et le lieu de ces débats. Les pages suivantes concernent cette question et sont extraites d'un manuscrit sur les *Dynastes de Corbières, fondateurs de la Valsainte*.